



Délai référendaire: 17 janvier 2019

Arrêté fédéral

portant approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise de la directive (UE) 2016/680 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquête et de poursuites en la matière ou d'exécution des sanctions pénales

(Développement de l'acquis de Schengen)

du 28 septembre 2018

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 15 septembre 2017²,
arrête:

Art. 1

¹ L'échange de notes du 1^{er} septembre 2016³ entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise de la directive (UE) 2016/680 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la décision-cadre 2008/977/JAI du Conseil est approuvé.

² Conformément à l'art. 7, al. 2, let. b, de l'Accord du 26 octobre 2004 entre la Confédération suisse, l'Union européenne et la Communauté européenne sur l'association de la Confédération suisse à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen⁴, le Conseil fédéral est autorisé à informer l'Union européenne que les exigences constitutionnelles liées à l'échange de notes visé à l'al. 1 ont été accomplies.

¹ RS 101

² FF 2017 6565

³ RS ...; FF 2017 6887

⁴ RS 0.362.31

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

Conseil national, 28 septembre 2018

Conseil des Etats, 28 septembre 2018

Le président: Dominique de Buman

La présidente: Karin Keller-Sutter

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

La secrétaire: Martina Buol

Date de publication: 9 octobre 2018⁵

Délai référendaire: 17 janvier 2019

⁵ FF 2018 6129